

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N° 2025 - 016 :
Portant réglementation du stationnement
17 rue André FAVREAU
Pour effectuer un ravalement de façade avec la pose d'un échafaudage
et le stationnement d'un véhicule

Le Maire de la commune de La Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,

Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,

Vu la demande de :

SARL PEREIRA LAURENTINO
131 ALLÉE DES BALEINEAUX
17590 SAINT CLÉMENT DES BALEINES

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour un ravalement de façade avec la pose d'un échafaudage et le stationnement d'un véhicule, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés 17 rue André FAVREAU.

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Du lundi 20 janvier 2025 à 8h00 au mercredi 22 janvier 2025 à 18h00

Le stationnement de tout véhicule sera interdits 17 rue André FAVREAU, au droit du chantier, pour effectuer un ravalement de façade avec la pose d'un échafaudage et le stationnement d'un véhicule par l'entreprise « SARL PEREIRA LAURENTINO ».

ARTICLE 2 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par l'entreprise « SARL PEREIRA LAURENTINO ».

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Madame le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Martin de Ré,
- Le Service des Polices,
- SARL PEREIRA LAURENTINO.

Fait à La Flotte, 15 janvier 2025

Le Maire,

Jean-Paul HÉRAUDEAU

